

La résurrection en question ?

par Reynald Kozycki

Pour nous, chrétiens évangéliques, la résurrection est un fait incontestable. En côtoyant des non-croyants ou même des « chrétiens de nom », nous découvrons que ce fait est souvent remis en question. Mais discuter sur le thème de la résurrection peut donner de belles occasions de témoignage. Voici quelques pistes d'argumentation.

Les mythes et les légendes se construisent assez facilement. L'idéalisation des pharaons, les fabulations de la vie de quelques saints catholiques, les apparitions mariales, la divinisation de tel leader communiste... pourraient nous amener à placer la résurrection de Jésus sur le même plan. Les agnostiques et les théologiens libéraux ne s'en privent pas. Ces derniers, avec des mots bien pesés, affirmeront la résurrection, mais... comme un fait qui s'est passé dans le cœur, plus que dans la tombe. La série *Corpus Christi* diffusée sur Arte faisait ressortir le doute, voire le scepticisme des théologiens interrogés à propos de la résurrection.

Pouvons-nous avoir des preuves ?

Il faut être prudent avec le mot « preuve ». Les historiens actuels sont généralement plus modestes qu'au 19^e siècle. Ils reconnaissent qu'ils n'ont pas directement accès aux faits historiques, mais à des témoignages. Ainsi, il sera tout aussi difficile de prouver le sacre de Charlemagne que la résurrection de Jésus. Cela dit, plus les témoignages sont nombreux, et plus le fait sera attesté, à défaut d'être prouvé.

Une autre difficulté se greffe sur notre débat. La résurrection de Jésus est d'un enjeu inouï. Aucun fondateur de religion, aucun être humain ne revendique une expérience telle que le Christ l'a vécue. Si Jésus a réellement « vaincu la mort », comme il l'avait annoncé, ce fait, à lui seul, renverse toutes les autres croyances et atteste, sans difficulté, que *c'est en lui seul que se trouve le salut*, selon les mots de Pierre¹. Inversement, si Jésus n'est pas ressuscité, la foi chrétienne devient l'une des plus grandes supercheries que le monde ait connue. L'apôtre Paul écrit : *Si le Christ n'est pas ressuscité, notre prédication n'a plus de contenu, et votre foi est sans objet.*²

Témoins non croyants

En dehors des témoins et des récits bibliques, les déclarations sont légères. L'historien juif Flavius Josèphe écrit à propos de Jésus : « *Pilote le condamna à être crucifié et à mourir... Mais ses disciples racontèrent qu'il leur apparut trois jours après sa crucifixion et qu'il était vivant.* »³ La dernière phrase semble être un ajout postérieur, même selon des spécialistes évangéliques. Ce n'est donc pas sur ce terrain que les « preuves » abonderont.

Témoignages bibliques

En revanche, malgré quelques petites difficultés d'harmonisation des textes, le témoignage biblique n'est pas contestable. Jésus avait lui-même annoncé cet événement. Le tombeau vide (Jn 20.5), les paroles des soldats romains devant le sanhédrin (Mt 28.11-15), la pierre qui a été roulée (Lc 24.2), les témoins oculaires comme Marie-Madeleine, les cinq femmes, Pierre, Jean, Thomas, Paul, les cinq cents témoins mentionnés par Paul..., sont autant de témoignages percutants et qui étaient vérifiables à l'époque de l'apôtre, puisque *la plupart sont encore vivants*, écrit-il.⁴

¹ Ac 4.12

² 1 Co 15.14

³ Antiquités juives, livre XVIII, écrit en 93-94. On pourrait citer aussi Pline le Jeune qui, vers 112, écrit à propos des disciples de Jésus qu'ils « chantent entre eux un hymne à Christ comme à un dieu ».

⁴ Voir par exemple Jn 2.29 ; 10.17 ; 16.16-23 ; Mt 12.40 ; 16.21...

Les récits bibliques diffèrent complètement des fabulations humaines. Aucun texte ne condamne davantage le mensonge ou l'exagération. *Que ton oui soit oui..., ce qu'on y ajoute vient du malin* (Mt 5.37).⁵

Evaluation

Plusieurs ont cherché, assez honnêtement, à peser la valeur des arguments bibliques. Je pense au juriste Simon Greenleaf⁶, l'un des principaux fondateurs de Harvard Law School. Dans son agnosticisme, il s'appliqua à dénoncer le «mythe de la résurrection». Il entreprit de longues recherches pour aboutir finalement à la véracité de ces témoignages. Il s'est d'ailleurs converti à la foi évangélique.

Un autre juriste, Edward Clarke, rendit cette conclusion : « *J'ai effectué une étude prolongée des événements du premier jour de la Pâque, en tant qu'homme de loi. Pour moi les évidences sont concluantes. J'ai dû prononcer bien des verdicts à la Cour Suprême sur la base d'évidences bien moins sûres. Une inférence découle d'une évidence, et tout témoin objectif ne dément jamais une évidence parce qu'il n'aime pas son implication. Les évidences des Evangiles en ce qui concerne la résurrection font partie de cette catégorie d'évidences. En tant qu'homme de loi, je les accepte sans réserve comme le témoignage d'hommes dignes de confiance au sujet de faits qu'ils furent capables de prouver.* »⁷

Conclusion

Au-delà des évidences mesurables, Jésus annonce qu'il est *Le vivant* et nous invite à venir à Lui. La « preuve » la plus forte consiste à se tourner vers lui, être décidé à le suivre, et être l'objet de sa révélation : *Celui qui retient mes commandements et les applique... je lui témoignerai mon amour et je me ferai connaître à lui* (Jn 14.21).

Ainsi, conscients des implications immenses de Sa résurrection, nous en sommes à notre tour les témoins.

R. K.

⁵ Voir les récits de la résurrection en Mt 28 ; Me 16 ; Luc 24 ; Jn 18-20 ; 1 Cor 15.

⁶ Simon Greenleaf (1783-1853), *An Examination of the Testimony of the Four Evangelists by the Rules of Evidence Administered in the Courts of Justice*.

⁷ Cité par J.R.W. Stott, *Le Fondement du Christianisme*.